

EARL JOUET
La touche Bosse
35 590 SAINT GILLES

PREFECTURE d'ILLE ET VILAINE
Direction des Affaires Interministérielles
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
Avenue de la Préfecture
35 000 RENNES Cedex

OBJET : Installation Classée d'Élevage

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après un dossier de demande d'enregistrement de notre élevage de bovins à l'engraissement dans le cadre de l'installation de David JOUET comme jeune agriculteur. La demande d'enregistrement concerne l'atelier suivant :
800 veaux de boucheries au lieu dit « la Touche Bosse » à SAINT GILLES. Cette installation est soumise au régime de l'enregistrement sous la rubrique n° 2701-1b de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Notre EARL est aujourd'hui titulaire du titre ICPE suivant : arrêté du 04 octobre 2016 n° 26744 pour 1 atelier d'élevage :

- 495 bovins à l'engrais.

Cet atelier est réparti sur 1 site : « la Touche Bossée » à SAINT GILLES.

Nous vous présentons le plan d'épandage permettant l'épuration des déjections produites par cet élevage de 800 bovins à l'engrais ainsi que le bilan de fertilisation.

Une dérogation est demandée pour l'élevage de broutard à moins de 100m de tiers sur le site « la Pierre Blanche ».

Une dérogation est en outre demandée pour présenter un plan de masse au 1/500^{ème} et non au 1/200^{ème} étant donnée la précision du plan fourni.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

A SAINT GILLES, le : 31/01/2017

Signatures :

